



Iran - Ce que veulent les États-Unis

On s'interroge sur les motivations des actes des Etats-Unis d'Amérique envers l'Iran.

Par [Stratediplo](#)

Mondialisation.ca, 06 janvier 2020

stratediplo.blogspot.com

Région : [États-Unis](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

En retirant leur signature de l'accord de Vienne garantissant le caractère civil du programme nucléaire iranien, les Etats-Unis ont manifesté leur désintérêt d'un confinement de ce programme au domaine civil. Puis, devant la prétention des quatre signataires européens (la Chine réagissant peu) à tenter de convaincre l'Iran de continuer à respecter unilatéralement ses obligations (sans leurs contreparties) selon cet accord, les Etats-Unis ont mis en oeuvre des mesures de coercition économiques afin d'amener l'Iran à appliquer les contre-mesures prévues dans ledit accord, à savoir les relèvements, par paliers, de taux d'enrichissement, de nombre de centrifugeuses et de quantité de combustible nucléaire détenu. Conformément à l'accord par lequel les autres signataires se disent toujours liés, bien qu'incapables d'apporter sans les Etats-Unis les contreparties prévues aux auto-limitations iraniennes, l'Iran a annoncé chaque passage de seuil consécutif aux hostilités étatsuniennes. Facilement bernables les pays européens ont adopté comme objectif (dissuader l'Iran de produire des armes nucléaires) le discours étatsunien d'accusation envers l'Iran, mensonger puisque les Etats-Unis ont eu la certitude en 2006 puis en 2013 que l'Iran n'avait pas de programme nucléaire militaire, ce discours n'étant en fait qu'un moyen de générer de la tension et de préparer d'une part la confrontation sunno-chiite, et d'autre part le terrain d'une assertion nucléaire ultime. Ces pays n'ont d'ailleurs manifestement pas compris la soudaine volte-face des Etats-Unis (<http://stratediplo.blogspot.com/2013/11/les-avances-des-etats-unis-envers-iran.html>) priant l'Iran, pendant cinq ans, de revenir dans le système dollar dont ils l'avaient expulsé. Or le monde n'a pas pu oublier que, pendant deux ans (de début 2005 à début 2007), les Etats-Unis ont clamé avec insistance que leurs plans d'agression nucléaire contre l'Iran étaient prêts.

Lorsqu'un membre des forces armées étatsuniennes a été tué le 27 décembre dernier sur une base militaire irakienne près d'Irkouk par une salve de fusées Katioucha d'origine indéterminée, le gouvernement étatsunien a résolument choisi de ne pas attendre l'enquête du gouvernement irakien théoriquement souverain qui lui a autorisé une présence militaire, mais d'accuser immédiatement les Kataeb Hezbollah, milices paramilitaires chiites dépendant officiellement dudit gouvernement irakien comme toutes les Unités de Mobilisation Populaire. Puis, le 29 décembre les Etats-Unis ont bombardé trois bases militaires irakiennes, près de la frontière syrienne (à un demi-millier de kilomètres de Kirkouk). Cet acte de guerre contre leur pays hôte a fait une trentaine de morts côté irakien, tant parmi les miliciens des Unités de Mobilisation Populaire que parmi les militaires de l'armée régulière qui, pour éviter de violer la frontière avec le pays voisin, y envoient lesdits miliciens lutter contre les reliquats de l'Etat Islamique, notamment par le poste frontière d'Al Qaem, le seul à ne pas être contrôlé par les Etats-Unis, qui avaient d'ailleurs protesté contre

son ouverture (puis autorisé Israël à le bombarder à partir d'une base étatsunienne en Syrie). Il est vrai qu'une coopération irako-syrienne n'est pas pour plaire au gouvernement étatsunien, dont l'armée occupe toujours l'est de la Syrie, a exfiltré les chefs de l'Etat Islamique après leur défaite, et protège le retrait progressif des milices islamistes vers la Turquie en vue de leur redéploiement en Tripolitaine (à la grande inquiétude de l'Algérie) en vertu de l'accord signé le 27 novembre entre les gouvernements turc et tripolitain (menacé par l'armée cyrénaïque), et ratifié le 2 janvier par le parlement turc.

Le gouvernement irakien, jusque-là allié avec les Etats-Unis, a protesté immédiatement contre cet acte de guerre totalement injustifié du gouvernement étatsunien. Et mardi 31 décembre une foule irakienne a tenté de prendre d'assaut l'ambassade des Etats-Unis à Bagdad, une grosse base militaire de plusieurs dizaines d'hectares avec la capacité d'héberger trois brigades, brûlant même un poste de garde et ne se retirant qu'en apprenant que des parlementaires allaient demander le départ des forces étatsuniennes. Le gouvernement étatsunien a alors blâmé l'Iran pour cet assaut populaire contre son ambassade dans la capitale irakienne.

Puis, vendredi 3 janvier 2020 au matin, les Etats-Unis ont assassiné le général iranien Qassem Soleimani qui venait d'arriver à l'aéroport de Bagdad pour assister aux funérailles des soldats irakiens tués par les Etats-Unis le 29 décembre, ainsi que le haut fonctionnaire irakien Abou Mehdi Al-Mouhandis (chef militaire des Unités de Mobilisation Populaire) venu l'accueillir à l'aéroport, et ses assistants et chauffeurs. Pour lever tout doute le gouvernement étatsunien a immédiatement revendiqué l'assassinat, et même précisé qu'il avait été directement ordonné par le président Donald Trump. Selon la résolution 3314 de l'Assemblée Générale de l'ONU illustrant l'acte d'agression, mais aussi selon le droit international coutumier, il s'agit là d'une agression caractérisée, un acte de guerre intentionnel contre l'Iran (et aussi contre l'Irak). Le général Qassem Soleimani n'était pas seulement le commandant des troupes d'élite Al Qods et responsable de la politique de coopération militaire iranienne avec l'étranger. Libérateur de Mossoul et plus généralement coordinateur de la lutte contre l'Etat Islamique, de nombreux politiciens étrangers lui attribuent la défaite de ce dernier. Mais il était aussi la personnalité la plus populaire en Iran, peut-être la plus puissante et en tout cas pressenti (malgré lui) pour la prochaine élection présidentielle. A travers lui, les Etats-Unis ont choisi de ne pas seulement agresser l'armée iranienne ou le gouvernement des ayatollahs, mais toute la nation perse. Ce n'est pas seulement une déclaration formelle de guerre, mais un acte de guerre à haute portée symbolique dont ils savent qu'il ne peut pas rester sans réponse, comme l'a d'ailleurs immédiatement confirmé le gouvernement iranien.

Dans la même journée de vendredi 3 les Etats-Unis ont annoncé l'envoi de renforts interarmées « au Moyen-Orient », notamment plusieurs milliers de combattants, dont des éléments parachutistes (82^e division aéroportée), des forces spéciales, et une flotille sommée d'annuler des manoeuvres avec la marine marocaine pour arriver plus vite. Sauf erreur, les Etats-Unis ne disposant pas de territoire au Moyen-Orient, seule la flotille pourrait rester en eaux internationales sans être débarquée dans un pays tiers consentant ou pas.

Comme d'habitude les pays européens, sauf la Russie, se sont gardés de commenter l'attaque étatsunienne, ce qui ne leur a d'ailleurs pas épargné d'être traités d'inutiles par le gouvernement étatsunien, mais dès le lendemain 4 janvier ils ont commencé à retirer leur personnel d'Irak et y fermer leurs ambassades. Ce même samedi 4 l'Union Européenne a « invité » (convoqué) le ministre des affaires étrangères iranien Mohamad Javad Zarif à venir rencontrer à Bruxelles le haut représentant uniopéen pour la politique étrangère Josep Borell, invoquant hypocritement l'importance de « préserver » l'accord de Vienne, évidemment inapplicable depuis que les Etats-Unis s'en sont retirés et ont lancé de lourdes mesures économiques de coercition contre les autres signataires. Comme pour

changer de sujet l'Union Européenne a omis d'inviter à Bruxelles le ministre irakien des affaires étrangères, et pour montrer qu'elle a fermement choisi son camp elle s'est très ostensiblement abstenue d'inviter le ministre ou secrétaire d'Etat étatsunien correspondant. Pour sa part le gouvernement français a encore saisi une occasion d'abîmer la pertinence de la diplomatie française, en appelant l'Iran à « revenir rapidement au plein respect de ses obligations nucléaires et à s'abstenir de toute provocation ». Au moins les Etats-Unis ne peuvent pas avoir le moindre doute quant au soutien infaillible, dans leur escalade, de l'Union Européenne et de ses membres.

Après l'annonce de l'imminence d'une riposte iranienne (conforme au droit international coutumier) le gouvernement étatsunien a déclaré être prêt à frapper cinquante-deux sites « dont certains à haute valeur culturelle » en Iran, rappelant que cela correspondait au nombre de diplomates et fonctionnaires étatsuniens détenus en otages pendant un an dans son ambassade à Téhéran il y a quarante ans, et indiquant par là que son hostilité actuelle ne se rattache pas à des événements d'actualité mais à de vieilles rancœurs. Parallèlement à leur escalade envers l'Iran, samedi 4 janvier les Etats-Unis ont encore procédé en Irak à une attaque contre un convoi des Unités de Mobilisation Populaire, tuant encore six membres de ces unités gouvernementales rattachées directement au premier ministre irakien. A ce jour l'identification des auteurs de la salve de Katioucha qui a tué un Etatsunien le 27 décembre a été largement marginalisée par l'incroyable escalade opérée unilatéralement par les Etats-Unis en moins d'une semaine, à savoir les raids meurtriers contre l'armée irakienne le 29, l'assassinat de Qassem Soleimani et Abou Mehdi Al-Mouhandis le 3, l'annonce le même jour de l'envoi de nouvelles forces, le nouveau raid meurtrier contre les Unités de Mobilisation Populaire le 4, le refus de se retirer volontairement d'Irak et enfin les menaces de frappes massives contre l'Iran.

Dimanche 5 janvier le gouvernement iranien a saisi de l'agression le Conseil de Sécurité de l'ONU, attirant son attention sur une rupture de la paix internationale, raison d'être dudit Conseil, et demandant donc une réunion d'urgence sur ce cas. Le gouvernement irakien a fait de même, après avoir décrété le 4 la consignation des forces étatsuniennes dans leurs casernements et leur obligation d'une demande d'autorisation préalable à tout déplacement. Puis dimanche 5 le parlement irakien, convoqué d'urgence en session extraordinaire, a voté la fin de la prétendue « coalition contre l'Etat Islamique » et le retrait de toutes les troupes étrangères d'Irak. Le gouvernement étatsunien a d'ailleurs répondu, quelques heures plus tard, qu'il ne retirerait pas ses troupes du territoire irakien. Or, s'il est vrai que le traité bilatéral de coopération militaire entre l'Irak et les Etats-Unis prévoyait un préavis d'un an pour sa révocation, il n'était comme tout traité valable qu'en temps de paix et est juridiquement caduc depuis le 29 décembre. En effet, comme le savent tous les juristes qui se sont intéressés par exemple au millénaire de relations franco-britanniques, les traités bilatéraux sont annulés du fait même du déclenchement d'une guerre entre les signataires, aussi l'Irak a été libéré de toutes ses obligations contractuelles envers les Etats-Unis du fait même de l'agression étatsunienne du 29. D'ailleurs même si les Etats-Unis n'étaient pas entrés en guerre contre l'Irak le 29 décembre mais seulement contre l'Iran le 3 janvier, sur le territoire irakien et avec des moyens basés en Irak, cela ne pouvait être qu'en violation du traité autorisant leur présence puisque (selon la hiérarchie des sources de droit) ce traité ne les autorisait pas à commettre le fameux « crime contre la paix », universellement considéré comme le pire crime contre l'humanité puisqu'il est à l'origine de tous les crimes de guerre. Ainsi dès la première des trois agressions commises par les Etats-Unis le 29 décembre, le 3 et le 4 janvier, l'Irak était juridiquement fondé à constater la caducité du traité de coopération et à exiger le départ immédiat des forces étatsuniennes, se retrouvant aujourd'hui dans la même situation que la Syrie, l'occupation inconsentie.

On note qu'après tant d'efforts et de décennies consacrés à préparer une confrontation

générale entre chiisme et sunnisme (installant même un régime religieux en Irak pour cela), et à tenter d'unir les Arabes contre les Perses, les Etats-Unis viennent d'accomplir l'impensable, à savoir jeter l'Irak dans les bras de l'Iran moins de quarante ans après le début de la si cruelle Guerre du Golfe entre ces deux pays. Et derrière l'Iran il y a désormais la Chine, qui avait certes tenté, après le retrait des Etats-Unis de l'accord de Vienne, de trouver une substitution à ses importations de pétrole iranien, mais a dû constater qu'elle resterait dépendante des approvisionnements du golfe Persique, dont l'Iran détient la clef.

La (modeste) hausse des cours du pétrole, dictée ce lundi par la spéculation boursière au prétexte de l'insécurité dans la région arabo-persique (bien que les flux maritimes n'aient pas été altérés), n'est qu'une conséquence bénéfique accessoire pour les Etats-Unis et la demande mondiale de dollars. En réalité le but ultime de cette escalade-ci, comme de tous les conflits qu'ils déclenchent ou entretiennent, est d'une part la guerre mondiale qu'ils déclencheront à une échéance qu'ils ne maîtrisent pas, et d'autre part l'assertion nucléaire qu'ils assèneront contre une cible qui leur importe peu, pour les raisons stratégiques, qu'ils considèrent existentielles, que l'on a exposées dans le Onzième Coup de Minuit de l'Avant-Guerre (www.lulu.com/content/livre-à-couverture-souple/le-onzième-coup/24888474).
stratediplo

La source originale de cet article est stratediplo.blogspot.com
Copyright © Stratediplo, stratediplo.blogspot.com, 2020

Articles Par : **Stratediplo**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca